



Rhône-Alpes, Savoie  
Saint-Bon-Tarentaise

## Immeubles

### Références du dossier

Numéro de dossier : IA73000003

Date de l'enquête initiale : 1995

Date(s) de rédaction : 1995

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Stations de sports d'hiver

Auteur(s) du dossier : Jean-Paul Brusson, Jean-François Lyon-Caen, Maryannick Chalabi

Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ecole d'architecture de Grenoble

### Désignation

Dénomination : immeuble

Aires d'études : Courchevel 1850

Localisations :

Rhône-Alpes, Savoie

Saint-Bon-Tarentaise

### Historique

Les immeubles "mitoyens" sont prévus dans le plan d'urbanisme de 1946 élaboré par Laurent Chappis, et regroupés dans la partie centrale de la station. Les immeubles "en longueur" se développent à partir de 1950, avec la construction de l'immeuble "le Vanoise", sur le principe de la copropriété. Les immeubles "à plan masse" sont issus du choix d'urbanisation du quartier du Jardin alpin, arrêté en 1957.

Période(s) principale(s) : 3e quart 20e siècle 4e quart 20e siècle

### Description

Les immeubles "mitoyens", à vocation commerciale, présentent des commerces au rez-de-chaussée et des logements à l'étage. Les immeubles "en longueur", regroupant plusieurs logements sous le même toit, sont de construction simple et économique. Les immeubles "à plan masse", sur des surfaces proches du carré, comportent des logements plus spacieux, voire plus luxueux.

Typologies : immeuble mitoyen ; immeuble en longueur ; immeuble à plan massé

Décompte des œuvres : bâti INSEE 122 ; repérés 24 ; étudiés 9

### Présentation

#### I - LA TYPOLOGIE

La typologie descriptive des constructions du genre "immeubles" proposée dans cette note est établie à partir :

- 1 - d'un inventaire de toutes les constructions de la station de Courchevel 1850, effectué sur le terrain entre le printemps 1994 et l'hiver 1996, y compris la visite de plusieurs constructions ;
- 2 - de la rencontre avec plusieurs maîtres d'œuvre concernés par la réalisation de ces constructions, notamment :
  - **Laurent Chappis**, architecte urbaniste créant l'atelier d'architecture à Courchevel en 1946, concepteur du plan d'urbanisme de Courchevel et de plusieurs réalisations à Courchevel ;
  - **Jean Chedal**, charpentier à la Perrière (Brides les bains), constructeur de chalets et de charpente à Courchevel depuis 1947 ;
  - **Denys Pradelle**, architecte créant l'atelier d'architecture à Courchevel en 1946, résidant à Courchevel de 1946 à 1958, concepteur de nombreuses réalisations à Courchevel ;
  - **Guy Rey-Millet**, architecte à l'atelier d'architecture à Courchevel, résidant à Courchevel de 1957 à 1965, concepteur de nombreuses réalisations à Courchevel.

- 3 - de la consultation d'archives, notamment :
- les archives de **l'Atelier d'Architecture en Montagne (A.A.M.)** ;
  - les archives de **Laurent Chappis** ;
  - les archives du **S.E.A.T.M.**

La typologie des constructions du genre "immeubles", est organisée de la façon suivante :

- 1 - L'IMMEUBLE "MITOYEN"
- 2 - L'IMMEUBLE COLLECTIF EN "LONGUEUR"
- 3 - L'IMMEUBLE COLLECTIF À "PLAN MASSÉ"

Chaque type de construction est décrit à partir du plan suivant :

**- le concept**

Il s'agit de définir et préciser la nature du programme d'habitation envisagé et sa traduction en projet, soit le "parti" d'architecture retenu ;

**- l'implantation**

Il s'agit de la description du principe d'installation du projet dans le terrain, son rapport à la déclivité, la nature de son raccordement au sol, etc... ;

**- forme et disposition**

Il s'agit de la description du plan, de la disposition dans l'espace des différentes fonctions et des agencements intérieurs prévus ;

**- matériaux et construction**

Il s'agit de la description des matériaux et des techniques de construction employés ;

**- concepteurs - date de construction**

Il s'agit de mentionner le rôle des concepteurs et préciser les dates de construction et de conception ;

**- évolution du type**

Il s'agit de décrire l'évolution du type de construction, voire de sa transformation ou sa disparition.

**A - L' IMMEUBLE "MITOYEN"**

*concept*

Il s'agit des constructions mitoyennes, prévues dans le plan d'urbanisme de 1946 élaboré par Laurent Chappis, regroupées dans la partie centrale de la station. Elles sont disposées en plusieurs îlots de constructions, de part et d'autre de la grenouillère, au quartier des Tovets et au quartier de Plantret. Ce sont des constructions à étages, dont la vocation est généralement commerciale, regroupant d'une façon traditionnelle sous un même toit, l'espace de travail et celui de l'habitation. Le commerce est au rez-de-chaussée et les réserves sont placées dans les niveaux de soubassement (accessibles directement à l'arrière grâce à l'utilisation de la pente), tandis que le (ou les) logement (parfois ce sont les chambres d'un hôtel) est disposé aux étages, suivant la nature ou l'importance du programme et/ou de l'activité. La largeur de ces constructions correspond à une trame d'une ou deux portées variant entre 5,00 et 8,00 mètres, s'élevant sur deux ou trois niveaux au-dessus du rez-de-chaussée (rue de Plantret, maisons Roques, chalet Thivollet etc ...), et un ou deux niveaux en-dessous (îlot rue des Tovets : Le Chardon Bleu et petit immeuble construit par Laurent Chappis, parcelle 130 - hôtel La Saulire, parcelle 131, etc...), suivant la caractéristique de l'îlot.

*implantation*

C'est dans la partie centrale de la station, de part et d'autre de la "grenouillère" qu'ont été construits les "immeubles mitoyens", au quartier des Tovets à l'est et au quartier de Plantret à l'ouest. Ces immeubles sont groupés en îlots, dont les caractéristiques sont liées au tracé des voies du lotissement. Les îlots sont toujours en "bande", rectilignes, avec une profondeur de 10,00 mètres environ. Les parcelles sont parfois décalées les unes par rapport aux autres (en profondeur) lorsque le terrain est pentu (rue de Plantret), permettant des vues d'angle, et assurant aussi des ruptures dans cet alignement régulier. Les parcelles sont de dimensions régulières, bordées à l'amont et à l'aval par la voie d'accès et généralement totalement construites, ne laissant aucun espace libre (cf. article 11 du règlement du lotissement du 19 décembre 1946 : "les parcelles numérotées au plan devant être construites sur la totalité de la surface ont été en principe découpées suivant un module de 5 m x 10 m qui constitue le lot minimum de cette zone avec installation d'une boutique sur toute la longueur de la façade"). On peut distinguer deux types d'implantation :

- soit les constructions sont bâties perpendiculairement au sens de la pente, et l' "immeuble mitoyen" n'offre qu'une seule façade commerciale, la façade avale (cf. îlot rue de Plantret : de l'immeuble Le Dahu aux chalets Thivollet, Roques etc...)
- - soit les constructions sont bâties parallèlement au sens de la pente, et l' "immeuble mitoyen" peut alors offrir deux façades commerciales, l'une principale toujours amont et l'autre avale pouvant aussi être un accès technique, cuisine de restaurant, entrée de service d'un hôtel, etc... (cf. : îlot au quartier des Tovets entre la rue des Tovets et la rue..., ensemble avec façades commerciales amont et avale, de la résidence des Verdons à la résidence du Mont-Jovet et aussi îlot rue des Tovets, ensemble avec façades commerciales coté amont et façades de service coté aval, de l'hôtel restaurant "le Mazot" à la résidence "la Petite Val").

*forme - disposition*

Le plan est en longueur (10,00 m x 5,00 m), développé sur plusieurs niveaux.

Le commerce est au rez-de-chaussée, ouvert sur le niveau de la rue, occupant tout le niveau, profitant souvent d'un éclairage double. À l'étage, le logement se développe sur plusieurs niveaux ou bien un escalier distribue un logement par étage, les pièces de vie (séjour et chambres) étant placées (suivant la configuration et l'implantation de l'îlot), sur la façade amont au sud, ou aval à l'est. Dans certains îlots, implantés le long d'une même courbe de niveau, les "immeubles mitoyens" comportent deux niveaux d'activités commerciales, ouvrant chacun sur l'une des deux façades, à des niveaux différents (cf. : îlot au quartier des Tovets entre la rue des Tovets et la rue...).

#### *matériaux*

Pour les premiers "immeubles mitoyens", l'ossature verticale est souvent en maçonnerie de pierres appareillées (chalet Thivollet, chalet Roques, rue de Plantret) et l'ossature horizontale en béton armé. Mais dès 1955 environ, les murs sont bâtis en maçonnerie de béton armé, à l'identique des structures horizontales. Les parties supérieures des murs sont parfois en agglomérés de béton. Les parements extérieurs sont divers. Pour les premières constructions ce sont des appareils de pierres. Puis ce sont des enduits au mortier de ciment, parfois peints, et plus souvent recouverts d'un bardage bois fait de planches bouvetées. Les menuiseries sont de grandes dimensions, équipées de volets en bois sur les deux façades exposées. La charpente est simple, faite de pannes portant d'un mur de refend à l'autre ou de mur pignon à mur pignon, couverte avec des tôles. La pente de la toiture est variable et a souvent subi plusieurs transformations, entraînant ainsi des surélévations successives.

Le chalet Roques, situé rue de Plantret, constitue un exemple : à l'origine en 1948, la toiture comporte deux versants pentus, conformément au règlement du lotissement de Courchevel du 19 décembre 1946 (cf. article 12 : "la toiture comprendra deux pans avec une faîtière parallèle à la façade. La pente du toit sera comprise entre 27 et 33 °"). Puis en 1954, la toiture est relevée sur le coté de la façade sur la rue, suivant un plan cohérent afin de s'harmoniser avec les constructions voisines qui ne comportaient dès l'origine qu'un seul versant de toiture, laissant la neige se décharger vers l'arrière (chalet Thivollet construit en 1952). En 1967, afin d'éviter les chutes de neige sur la route, la toiture est relevée et faite de deux versants à pentes inversées vers l'intérieur de la construction, suivant un projet de "remodélation" des constructions de ces îlots, esquissé dès 1959 par l'urbaniste Laurent Chappis ("Pour palier aux inconvénients des chutes de neige sur la voirie, j'avais envisagé une remodélation des parcelles situées dans le centre commercial de la zone de Bellecôte, en alignement continu...le dégagement des vues restera sensiblement identique puisque la rive d'égout de toiture en façade sud reste inchangée, seule la rive en façade nord est relevée pour obtenir un toit à deux pentes inversées vers l'intérieur" - courrier de Laurent Chappis au préfet de Savoie du 27.06.59 ; "cette remodélation vous permettrait d'obtenir un volume utilisable supplémentaire en façade nord, compte tenu que les rives d'égout seraient alignées sur celles existantes en façade sud" - courrier de Laurent CHAPPIS aux propriétaires du 25.05.59). Enfin depuis la publication du P.O.S. en 1989, le règlement d'urbanisme autorise, au coup par coup, les surélévations des constructions existantes, si les toitures à pentes inversées sont remplacées par des toitures pentues couvertes de lauzes. En 1995, c'est le cas du chalet Thivollet, première construction de l'îlot à être ainsi transformée.

#### *concepteurs - date de construction*

La conception des "immeubles mitoyens" est diverse. Mais la plupart font l'objet d'une conception par les constructeurs eux-mêmes. Laurent Chappis, urbaniste de la station, sera alors chargé de "prescrire" les "corrections" et les "modifications" nécessaires à la fois pour faire respecter le règlement d'urbanisme et pour assurer une certaine cohérence dans cette partie agglomérée de la station.

Laurent Chappis se trouvera rapidement confronté à de nombreuses difficultés d'application de ces mesures sur le terrain, le conduisant à protester régulièrement et énergiquement auprès des autorités départementales, contre les "facilités" accordées : "Les nombreuses difficultés pour obtenir des gens du pays qui construisent à Courchevel 1850 (Mugnier, Auguste Blanc, Bajulaz, etc...) des dessins de permis de construire corrects; ces constructeurs font eux-mêmes leurs plans, ne voulant pas payer d'honoraires d'architecte..." (dans Laurent Chappis, **Courchevel 1947-1949**, t. 2, p. 3). C'est la mission même de l'urbaniste, confirmée par le président du conseil général de la Savoie, Pierre de la Gontrie, à Laurent Chappis lui spécifiant "qu'il doit faire respecter à Courchevel une esthétique satisfaisante quels que soient les constructeurs" (*Ibid.*). Mais dix ans après le commencement de la station les difficultés persistent : "par ailleurs en contravention flagrante avec les clauses du cahier des charges, seule la moitié environ des bâtiments construits ont leur aspect définitif (peintures et bardages terminés). La station au bout de 10 ans a toujours l'aspect d'un chantier, et il m'est très pénible d'être constamment mis en cause en tant que responsable de cet état de choses alors que toutes mes réclamations restent vaines..." et il propose alors que son rôle désormais "consiste surtout en études d'urbanisme des deux vallées des Allues et de Belleville et en études architecturales de composition d'ensembles, alignements etc... à Courchevel 1850" (rapport de Laurent Chappis du 18 septembre 1956).

C'est ainsi que les îlots des quartiers des Tovets et de Plantret font l'objet en 1959 d'un plan de "remodélation" élaboré par Laurent Chappis. Ce projet repose sur la maîtrise technique et architecturale de la toiture à pentes inversées (développée par l'atelier d'architecture à Courchevel avec le travail des architectes Denys Pradelle et Guy Rey-Millet et du charpentier Jean Chedal) : "Pour palier aux inconvénients des chutes de neige sur la voirie, j'avais envisagé une remodélation des parcelles situées dans le centre commercial de la zone de Bellecôte, en alignement continu... le dégagement des vues restera sensiblement identique puisque la rive d'égout de toiture en façade sud reste inchangée, seule la rive en façade nord est relevée pour obtenir un toit à deux pentes inversées vers l'intérieur" (lettre du 27 juin 1959 de Laurent Chappis au préfet du département de la Savoie). Et argument décisif pour les propriétaires, ce projet leur permet de s'agrandir : "cette

remodélation vous permettrait d'obtenir un volume utilisable supplémentaire en façade nord, compte tenu que les rives d'égoût seraient alignées sur celles existantes en façade sud" (lettre du 25 mai 1959 de Laurent Chappis aux propriétaires). Par ailleurs, l'équipe de l'atelier d'architecture à Courchevel est sollicitée pour plusieurs esquisses et avant-projets assurant la définition du projet, mais l'exécution est souvent assurée par le client lui-même. Il en fut ainsi du chalet Thivollet dessiné par Denys Pradelle en 1952 ou de la surélévation du chalet Roques en 1954 au quartier de Plantret.

Et Laurent Chappis construit lui-même un petit immeuble mitoyen aux Tovets, sur une parcelle type (10 mètres x 5 mètres) acquise en 1946 (parcelle n° du lotissement...) : "la plus petite possible, dans le futur centre commercial, afin de commencer la construction d'une agence d'architecture, dès que j'aurai établi le plan de ce centre" (Laurent Chappis dans **Genèse d'une station de sports d'hiver, Courchevel 1850**, rapport dactylographié, 1992, p. 64). Il construit cet "immeuble" en partie de ses propres mains, réalisant un étage chaque année, y associant même parfois, pour des journées de travail dominicales, Maurice Michaud et le préfet Coldefy!

#### *évolution du type*

Les transformations de l'«immeuble mitoyen" sont nombreuses. Elles concernent :

- l'architecture, avec les surélévations en hauteur, liées aux modifications de la forme de la toiture (voir les différentes étapes et attitudes constructives dans *matériaux et construction* ci-dessus) : chalet Thivollet à Plantret ;
- les façades, avec des "ravalements" entraînant la reconstruction des multiples éléments menuisés les composant (les bardages, le entourages des baies, les garde-corps des balcons, les planches de rives, les devantures commerciales, etc...), conçus avec l'emploi d'un vocabulaire toujours plus complexe depuis la mise en place de la nouvelle politique architecturale (1986 environ) : chalet Thivollet à Plantret ;
- l'usage, avec la transformation d'hôtels en résidences hôtelières ou immeubles résidentiels en copropriété (l'hôtel Catina, rue des Tovs, transformé en résidence en 1995), conduisant à des travaux relatifs à la distribution intérieure et au confort.

### **B - L'IMMEUBLE COLLECTIF EN "LONGUEUR"**

#### *concept*

Le concept d'immeuble résidentiel en station de sports d'hiver prend naissance à Courchevel 1850 avec la réalisation de l'immeuble "le Vanoise" au quartier de Plantret en 1950. Il s'agit là de la première construction proposant de regrouper sous un même toit plusieurs habitations gérées suivant le principe de la copropriété, alors que jusque là le modèle habituel de résidence était soit le chalet individuel, soit l'hôtel. Le projet repose sur la recherche d'un hébergement construit à des coûts inférieurs à celui d'un chalet individuel, en économisant le foncier et en rentabilisant les infrastructures techniques. Ce principe sera repris deux années plus tard (en 1952) avec les premières esquisses dressées pour la conception de la station de Tignes le Lac : l'architecte Pierre Dalloz (inspecteur des sites au M.R.U.) étudiera avec l'architecte Raymond Pantz (en charge de la conception de la station de Tignes) la conception d'un gigantesque immeuble résidentiel unique, s'élevant sur près de dix niveaux et comprenant en sous-sol les infrastructures routières (voie de desserte et parkings) et au rez-de-chaussée les nécessités commerciales.

A Courchevel 1850, ces premières réalisations sont simples et économiques, caractérisées par l'absence de hall, et d'escalier communs distribuant les niveaux, espaces considérés comme inutiles. Ainsi au Vanoise, les logements sont desservis à chaque niveau par un couloir accessible directement de plain-pied depuis l'extérieur. De même au Triolet (1955), ensemble de trois "chalets" placés côte à côte sous un même toit au quartier des Chenus, les entrées de chaque logement sont aménagées dans une galerie extérieure protégée des intempéries, et formant un porche commun. Devant le succès remporté par cette formule d'habitation permettant d'offrir à un plus grand nombre une résidence dans la station, les programmes se sont multipliés.

La rentabilité a conduit d'abord à la réalisation de programmes aux proportions imposantes, reprenant les principes de distribution habituelle d'un immeuble résidentiel, faisant abstraction de la spécificité de l'orientation et/ou de la pente du terrain, privilégiant la rentabilité de la construction (vastes halls, escaliers collectifs, couloirs de distribution placés au centre de l'immeuble, logements disposés sur les deux cotés de la façade mais ne comportât qu'une seule orientation, les uns à l'est, les autres à l'ouest etc...). Il en est ainsi avec les immeubles "Soleil Levant" et "La Forêt du Praz" au quartier de Plantret.

L'évolution du concept de l'immeuble collectif en "longueur", est liée à la recherche d'une implantation respectueuse de la topographie du terrain. Cela conduit le promoteur chambérien Michaud à retenir le principe d'architecture développé par l'Atelier d'Architecture en Montagne (A.A.M.) avec le projet de l'architecte Guy Rey-Millet en 1968 pour la réalisation de l'immeuble le Pralong au quartier de Nogentil. Sur un terrain fortement incliné, l'immeuble est implanté perpendiculairement aux courbes de niveau. Ainsi le pignon placé sur le coté aval propose une hauteur correspondant aux nombres de niveaux de la construction, tandis que sur le coté amont, le pignon ne s'élève que sur un seul niveau. Il s'agit là d'un principe d'implantation s'inspirant des projets réalisés précédemment par la même équipe avec les programmes plus modestes de chalets (voir *typologie et historique des constructions*, dossier collectif Maisons, 2. les chalets pleins). L'impact dans le site d'un vaste immeuble peut ainsi être limité, et les logements distribués avec des orientations doubles (le logement « traversant") la façade au soleil équipée de balcons. Ce principe d'immeuble sera repris par le même promoteur Michaud, avec la réalisation de résidences au Praz de Courchevel et à Courchevel 1550 avec notamment "le Belvédère" et le "Roc-Sabal". C'est ce même principe qui présidera à la conception des immeubles de la station des Arcs 1600 avec notamment l'immeuble des Trois Arcs construit la même année 1968 par la même équipe, puis plus tard, à une échelle plus vaste pour la station des Arcs 1800.

### *implantation*

Le principe d'implantation des premiers immeubles collectifs en "longueur" (l'immeuble le Vanoise et la résidence le Triolet) reprend le mode d'implantation développé pour les chalets individuels placés dans la pente. Considérés comme un ensemble de chalets réunis sous un même toit, ils sont placés côte à côte, offrant ainsi une longue façade à la vue et au soleil, parallèle aux courbes de niveaux du terrain, équipée de longs balcons. Dans l'immeuble le Vanoise, la desserte de chaque niveau se fait directement de plain-pied par l'extérieur, en utilisant au mieux la déclivité du terrain pour individualiser chacune des entrées, reprenant ainsi des dispositions habituelles dans l'habitat agricole construit dans la pente.

Avec la construction de l'immeuble le Pralong, le principe d'implantation évolue. La recherche d'un meilleur ensoleillement et la recherche d'un impact visuel moindre, conduit à une implantation inverse de celle proposée jusque là. La construction est édifiée perpendiculairement aux courbes de niveaux, proposant deux longues façades éclairant des logements traversants et deux murs pignons aux hauteurs totalement inégales : l'un à l'aval de la pente avec une hauteur équivalente aux niveaux constituant l'immeuble, l'autre à l'amont ne dépassant du terrain que d'un seul niveau. En raison de la topographie du terrain, l'immeuble présente ainsi un impact limité dans le site, depuis l'aval et depuis l'amont.

### *forme disposition*

Il s'agit de constructions dressées suivant un plan en longueur. Les deux principes habituels de distribution des logements se côtoient dans ces réalisations. Les logements sont conçus sur un plan soit "traversant", soit en "mono-orientation", suivant les dimensions données à chaque logement (dans l'immeuble le Pralong, les logements sont "traversants" et ont une superficie de 65 m<sup>2</sup>), et suivant l'économie recherchée dans la distribution des logements. Pour les logements en mono-orientation deux dispositions sont possibles : soit la distribution s'effectue par une coursive placée en façade arrière, éclairée par des vitrages, et donnant accès aux logements, tous orientés sur la même façade (cf. l'immeuble le Vanoise); soit la distribution s'effectue par un couloir central aveugle à la lumière naturelle, et donnant accès à des logements de part et d'autre, orientés chacun différemment (cf. les immeubles "La Forêt du Praz" et "Soleil Levant").

Pour les logements du type traversant (exemple de l'immeuble le Pralong), les distributions verticales sont doubles, accessibles depuis un vaste hall équipé de placards à skis. Les pièces de vie sont placées sur la façade exposée au soleil, ouvrant sur des balcons courant sur toute la longueur à chaque niveau, tandis que les chambres sont disposées sur la façade arrière, éclairées par des fenêtres.

### *matériaux et construction*

L'ossature (verticale et horizontale) de la construction est généralement en béton armé. Il s'agit de murs de refends porteurs, entre lesquels sont placés chaque logement, la portée déterminant la largeur des logements.

Les balcons sont également en béton armé, simple prolongement, en porte à faux, de la dalle horizontale, courant le long de chaque niveau équipé de pièces de vie (le Pralong, le Vanoise, La Forêt du Praz, Soleil-Levant) ou partiellement (le Triolet). Les menuiseries vitrées occupent, en façade sud (le Pralong) ou est (le Triolet, le Vanoise, La Forêt du Praz, Soleil-Levant), la totalité de l'espace laissé libre par la structure et les occultations sont faites de rideaux intérieurs.

Pour les premières réalisations, la toiture est de type mono-pente, déversant la neige sur l'arrière. Les charpentes sont en bois faites de pannes et de chevrons portant soit sur les murs de refend (immeuble le Vanoise), soit sur des consoles en béton suivant la technique développée pour les chalets pleins (résidence le Triolet). La toiture débord sur la façade principale, protégeant ainsi l'espace des balcons. La couverture est faite de tôles d'aluminium. À partir des années 1965, la toiture est de type inversé, comme à l'immeuble le Pralong. Il s'agit d'un complexe de toiture composé de la façon suivante : le dernier niveau d'habitation est couvert d'une dalle en béton armé sur laquelle est appliquée une étanchéité bitumineuse; celle-ci est protégée par deux versants de toiture faiblement inclinés vers l'axe médian de la construction; il s'agit de chevrons bois posant sur des pannes en béton armé, supportant une volige et des tôles d'aluminium; la hauteur des pannes est dimensionnée de façon suffisante pour à la fois reprendre les efforts dus au poids de la neige et assurer la ventilation nécessaire de l'étanchéité (qui s'effectue dans la largeur la plus petite de l'immeuble), les eaux de pluie et de fonte de la neige sont recueillies dans un chenal central et conduites dans des descentes verticales placées au centre de l'immeuble. (Pour l'immeuble le Vanoise, on a construit dès le début une forte structure en bois pour limiter la reptation de la neige sur l'arrière de l'immeuble où se trouve l'une des principales entrées ; cet "arrêt de neige" fut par la suite repris dans la toiture qui est désormais conçue comme une toiture inversée) Le débord de la toiture nécessaire à la protection des façades et des balcons est réglé par la longueur des pannes en béton armé. Il s'agit là de la technique de la double toiture (surnommée aussi de façon humoristique la toiture type "courchedalle") résultat de la collaboration de l'équipe d'architectes de l'Atelier d'Architecture à Courchevel avec l'entreprise de charpente Chedal à La Perrière (Brides-les-Bains), autour de nombreux chantiers (chalets et immeubles). Les ventilations des pièces sanitaires sont regroupées et ainsi les souches de toiture sont limitées comme à l'immeuble le Pralong qui n'en comporte seulement que quatre. Ce principe de toiture connu par la suite de très nombreuses applications à Courchevel 1850, à Courchevel 1550, à Moriond, mais aussi à la station des Arcs. Pour les façades, les parements sont multiples, et varient en fonction de la construction. Ils peuvent être en pierres appareillées (immeuble le Vanoise, la résidence le Triolet), comme cela se faisait aussi pour les premières constructions de la station réalisées avec un soin plus particulier (chalet Joliot-Curie par exemple) ou en "dosses" de sapin (résidence le Triolet). Plus tard, les parois extérieures sont recouvertes d'un bardage bois fait de planches bouvetées (immeuble le Pralong), comme cela se fait alors pour les chalets (chalet Altitude 1850 situé au quartier de Nogentil également).

Les garde-corps sont en menuiserie bois (barreaudage pour la résidence le Triolet, platelage continu pour le Vanoise...), ou en menuiseries métalliques (barreaudages fin pour le Pralong).

### *concepteurs - date de construction*

La conception de l'« immeuble long » est le résultat d'un programme nouveau apparu pour la première fois à Courchevel 1850 avec la construction de l'immeuble le Vanoise. C'est l'ingénieur centralien André Gallay qui a l'idée de réaliser là un immeuble en copropriété. Pour mener à bien son opération immobilière, la S.É.C.A. (Société d'Etudes et de Construction des Alpes), qu'il dirige, acquiert auprès de cultivateurs sinistrés (les frères Lombard) un important dommage de guerre dans le village de Termignon (situé dans la vallée de la haute Maurienne) qu'il obtient de transférer à Courchevel. Il fait alors appel à Laurent Chappis pour la conception de l'immeuble. En association avec l'architecte Paul Berthe, ils réaliseront entre 1950 et 1952 le premier immeuble collectif en portant une attention particulière sur l'implantation de la construction et un soin à la réalisation des entrées (escaliers, auvents, perrons, maçonneries, etc...). L'immeuble Triolet est le fruit d'une collaboration entre trois familles désireuses de construire chacune leur chalet dans un ensemble bâti. La conception fut conduite par l'une des trois personnes architecte de son métier qui s'entourera des conseils de l'architecte Denys Pradelle, à qui il demandera aussi de suivre la mise en oeuvre du chantier au cours de la saison 1955. Il s'agit ainsi de l'application des principes d'architecture et de construction développés jusque là par Denys Pradelle pour des chalets. De même avec la réalisation en 1968 de l'immeuble Le Pralong, il s'agit pour une part de l'application des principes d'architecture et de construction développés par l'Atelier d'Architecture à Courchevel (et particulièrement le fruit de l'expérience de l'architecte Guy Rey-Millet travaillant depuis plus de dix ans à Courchevel 1850) à partir de la mise en oeuvre des programmes de chalets individuels.

### *évolution du type*

Comme pour beaucoup de constructions de Courchevel 1850, l'évolution des immeubles collectif en "longueur" est liée à la nouvelle doctrine architecturale développée depuis 1983 et inscrite dans le P.O.S. depuis 1986.

Deux attitudes peuvent être repérées :

- à l'occasion de travaux d'entretien courants, les éléments d'architecture sont modifiés, comme aux immeubles "Soleil Levant" et "La Forêt du Praz" où les garde-corps métalliques sont remplacés par des palines ouvragées en bois, vissées sur l'armature métallique conservée. Il en est de même des planches de rives de toiture, proposant ainsi d'équiper par quelques éléments ponctuels d'architecture (réalisés suivant la "mode" du moment), des architectures aux logiques constructives autrement puissantes ;

- à l'occasion de la réalisation d'une "résidence hôtelière" en remplacement d'un centre de vacances collectif, il s'agit de projets de transformation complète qui exploite au mieux les possibilités de surélévation et d'extension offertes par les règles d'urbanisme, caractérisées par la suppression des gabarits. Le projet respecte alors les nouveaux principes d'architecture (toiture double pente, couverture en lauzes, bardage en bois ouvragé etc...). Il en est ainsi des résidences "Nogentil B" et "Nogentil A" (transformée en 1994). Il en est de même avec le projet étudié pour la rénovation de l'immeuble "Pralong 2000".

## **C - L'IMMEUBLE COLLECTIF A "PLAN MASSÉ"**

### *concept*

L'immeuble collectif à "plan massé" est issu de l'évolution de la commande et des choix d'urbanisation retenus pour le quartier du Jardin alpin. Au Jardin alpin, le plan de lotissement est arrêté en 1957, avec des gabarits de construction tracés suivant des surfaces approchant du carré (15,00 x 15,00 mètres environ) et des hauteurs limitées à deux niveaux au-dessus du niveau de soubassement. La zone est destinée à la résidence collective et individuelle, avec l'idée de voir se réaliser des programmes plus modestes et moins denses en surfaces que dans les quartiers de Nogentil I et de Bellecôte, de façon à limiter la densification du site et respecter ainsi la topographie plus mouvementée, faite d'une pente boisée orientée vers l'ouest. Mais il s'agit aussi de constructions plus spacieuses, voire plus "luxueuses", correspondant à la nouvelle clientèle désormais attirée par le renom déjà acquis par la station. Les travaux débutent en 1958, et les premiers chantiers de construction commencent en 1960, soit près de 15 ans après les premières constructions de la station.

C'est ainsi que naissent ces premiers projets d'"immeubles" collectifs résidentiels de plus petites dimensions et organisés sur des plans réguliers s'approchant du carré. Les programmes sont variés : simples chalets aux proportions imposantes (Le Clair de Lune, L'Alpine, L'Oasis, La Croix du Sud, L'Alpinette, etc...), petites résidences immobilières de type "spéculative" (les résidences "les Gadins" et "la Flèche", "les Pléiades", "l'Astrée", "les Roches de Méoz"), centres de vacances collectifs ("les Florineiges I" et "les Florineiges II", hôtel "Les Ducs de Savoie", "Les Sherpas"), chalets individuels devenus immeubles résidentiels par agrandissements successifs (immeuble "Les Pierres").

### *implantation*

Les terrains lotis sont pentus comme ailleurs dans la station, mais orientés vers l'ouest, et non plus vers l'est comme à Nogentil ou aux Chenus. À l'intérieur des gabarits définis par le plan de lotissement, les implantations vont évoluer en fonction de la nature des programmes.

Pour les petites résidences immobilières de type spéculatif, on cherche à profiter au mieux de toutes les façades pour disposer plus d'appartements, faisant ainsi abstraction de la déclivité. Dans les résidences les Gadins et la Flèche, le plan de chaque niveau est occupé en totalité avec des logements, à l'exception du rez-de-chaussée dont une partie est laissée aux caves, rangements et entrées collectives.

Par contre lorsque le terrain est pentu, comme dans la partie supérieure du Jardin alpin, les règles d'implantation sont identiques à celles développées précédemment et notamment dans les immeubles collectifs de type en "longueur" : le

niveau supérieur ouvre sur la partie amont du terrain, tandis que les niveaux d'habitation sont disposés en contre-bas dans la pente comme les bâtiments du centre de vacances Les Florineiges I et Les Florineiges II.

#### *forme disposition*

Le plan approche celui du carré (14,00 mètres de coté pour le Chalet de Pierres, 17,00 mètres de coté pour les Gadins et la Flèche), utilisant ainsi le maximum du gabarit autorisé par le plan de lotissement.

La distribution verticale est alors centrale, composée d'un escalier desservant chacun des niveaux d'habitation.

A chaque niveau les logements sont répartis symétriquement. Les Gadins comprennent six logements (quatre logements de 40,00 m<sup>2</sup> et deux de 35,00 m<sup>2</sup>), la Flèche en comprend quatre (logement avec deux chambres d'une superficie de 55 m<sup>2</sup>), tandis qu'aux Florineiges, ce sont des chambres de petite superficie. Les espaces collectifs (cuisine, salle à manger, salon équipé d'une cheminée à foyer ouvert avec une hotte en tôle, salles de jeux etc...proposant des espaces libres car de simples piliers remplacent les murs de refend) sont placés à l'étage supérieur, ouvrant sur une vaste terrasse donnant de plain-pied avec le terrain, reprenant les principes employés dans la conception des chalets de type "plein". Le chalet de Pierres est composé de deux logements mitoyens distribués chacun par un escalier, placés côte à côte, au centre de la construction, de part et d'autre du mur de refend, et desservant les deux niveaux d'habitation (chaque logement a une superficie de 95,00 m<sup>2</sup> par niveau). Les pièces de vie se trouvent alors à l'étage supérieur et les chambres à l'étage inférieur, reprenant là le principe de distribution utilisé pour les chalets (il s'agit de l'agrandissement par quatre d'un chalet de type "plein" de 7,00 mètres de coté).

Les balcons sont disposés sur la façade principale exposée au sud (chalet de Pierres, les Florineiges), mais aux Gadins et à la Flèche chaque logement est équipé d'un balcon quelque soit l'orientation de la façade, proposant ainsi une égalité fonctionnelle.

#### *matériaux et construction*

L'ossature (verticale et horizontale) de la construction est en béton armé. Il s'agit de murs de refends porteurs, entre lesquels sont placés chaque logement, la portée variant suivant chaque construction.

Les balcons sont également en béton armé, simple prolongement, en porte à faux, de la dalle horizontale, courant le long de chaque niveau équipé de pièces de vie (le chalet de Pierres, les Florineiges, les Gadins et la Flèche). Les menuiseries vitrées sont placées entre les éléments porteurs de la structure, présentant ainsi de grandes surfaces vitrées continues occultées par des rideaux intérieurs (et des volets roulants extérieurs pour les niveaux de rez-de-chaussée des Gadins et de la Flèche).

La toiture est faite de deux versants à pentes inversées, suivant la technique de la double toiture ventilée supportée par de grandes poutres en béton armé (les Gadins, la Flèche, le chalet les Pierres, les Florineiges I et les Florineiges II). La couverture est faite de tôles d'aluminium.

La dépassée de la toiture nécessaire à la protection des façades et des balcons est réglée par la longueur des pannes en béton armé. Cela peut être le prétexte à un travail soigné assurant le couronnement de l'édifice. Il en est ainsi pour les Gadins et la Flèche où la toiture débord sur les quatre cotés. La toiture des Florineiges a fait l'objet d'une conception particulière avec un porte à faux imposant couvrant une vaste terrasse, l'ensemble de la structure étant protégé par un lambris bois.

Pour les façades, les parements sont multiples, et varient suivant les projets. Ce sont des appareils de pierres choisies pour les grandes surfaces pleines, mêlées à des bardages bois pour les parties en allège (les Florineiges). Ce sont des bardages bois fait de planches bouvetées (le chalet Les Pierres). Ce sont aussi des pierres posées en parements décoratifs alternant avec des enduits de ciment, peints en blanc (les Gadins, la Flèche).

Les garde-corps sont en menuiserie bois (barreaudage pour les Florineiges, les Gadins et la Flèche, le chalet Les Pierres). Toutes les menuiseries extérieures des deux immeubles Les Florineiges sont faites en aluminium, les panneaux d'allégé de la partie supérieure réalisés en bois sont recouverts de feuilles d'aluminium, l'ensemble proposant une esthétique particulière.

#### *concepteurs - date de construction*

Il s'agit d'une évolution dans le travail des concepteurs intervenants dans la construction de la station de Courchevel 1850. La conception de l'immeuble collectif à "plan massé" est l'occasion d'un travail particulier, présentant une facture souvent soignée. Il en est ainsi avec les deux immeubles Les Florineiges dessinés par l'architecte Pierre Jomain (associé avec Laurent Chappis et Paul Berthe) pour le compte de la Caisse des Dépôts et Consignation qui construit là le centre de vacances de son comité d'entreprise : qualité de l'implantation dans un terrain fortement pentu et boisé, architecture de l'immeuble dont le profil est souligné par la conception de la toiture et l'emploi de matériaux bruts (pierres, aluminium, verre et bois).

Dans un autre ordre de pensée, le chalet de Pierres constitue l'exemple d'une construction à l'architecture totalement composée bien que ce soit le résultat de la multiplication par quatre du projet de départ (double chalet de famille réalisé en deux tranches); mais c'est à l'issue de trois tranches successives de travaux (1960, 1961, 1979/1981), chacune conduite par l'architecte Guy Rey-Millet qui propose à chaque phase un projet fini, que le projet trouve son achèvement, le gabarit maximum autorisé étant alors atteint. Pour les Gadins et la Flèche, il s'agit (comme pour l'immeuble le Triolet) du résultat d'une collaboration entre les investisseurs (Messieurs Éloy et Mercier, commerçants à Tunis), l'architecte niçois concepteur du projet Robert Éloy (frère de l'un des deux investisseurs) et l'architecte Guy Rey-Millet qui réalise par ailleurs dans le même temps pour ces mêmes clients le chalet de l'Arc (situé à proximité immédiate). En reprenant les principes architecturaux, les techniques et les détails de construction, l'architecte Robert Éloy peut réaliser en 1962 un ensemble qui homogène par rapport aux autres constructions du Jardin alpin.

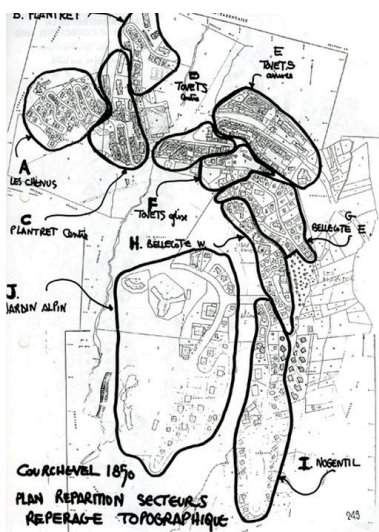
### évolution du type

Comme pour beaucoup de constructions de Courchevel 1850, l'évolution des immeubles collectifs à "plan massé" est liée à la nouvelle doctrine architecturale développée depuis 1983 et inscrite dans le P.O.S. depuis 1986. Deux attitudes peuvent être repérées :

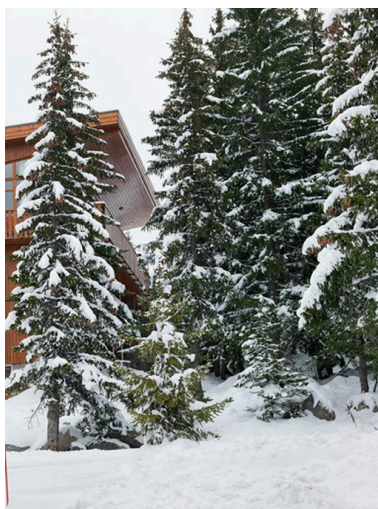
- à l'occasion de travaux d'entretien courants, les éléments d'architecture sont modifiés : garde-corps des balcons, planches de rive ouvragées, etc... ;
- à l'occasion d'une transformation plus importante, liée à un changement de destination ou simplement liée à l'utilisation des autorisations de construire supplémentaires accordées avec l'abandon des gabarits, la construction est surélevée, équipée d'une toiture à double versant pentus couverts de lauzes, recouverte d'un bardage en bois ouvragé etc... C'est ce que dessina, exceptionnellement et à contre-coeur, l'architecte Guy Rey-Millet pour la copropriété Fontaine/ Cassegrain en 1989. En raison de complications administratives le projet ne vit pas le jour. Mais l'hôtel les Sherpas surélevé et agrandi en 1992, constitue un exemple de l'application de ces principes sur un immeuble collectif à "plan massé".

J.-F. LYON-CAEN

### Illustrations



Plan de répartition des secteurs.  
Repérage topographique  
Dess. Jean-François Lyon-Caen  
IVR82\_20087302204NUD



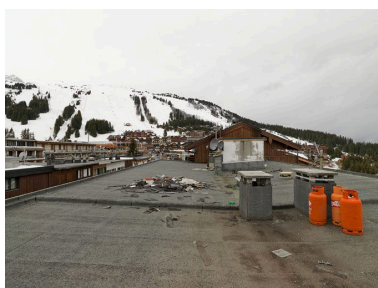
L'Alpinette  
Phot. Eric Dessert, Phot. F. Urru  
IVR82\_20107305028NUCA



Immeubles, rue des Verdons  
Phot. Eric Dessert  
IVR82\_20107304984NUCA



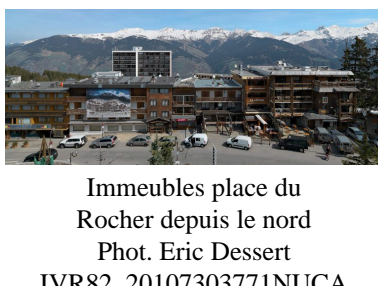
Les immeubles de la rue des Verdons  
Phot. Eric Dessert  
IVR82\_20107304332NUCA



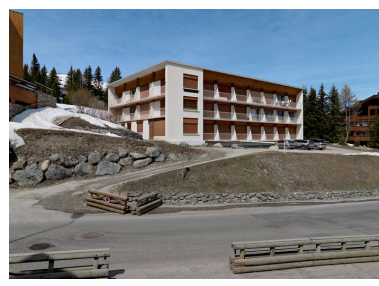
Toit terrasse d'un  
immeuble rue des Verdons  
Phot. Eric Dessert  
IVR82\_20107304336NUCA



Toit terrasse d'un  
immeuble rue des Verdons  
Phot. Eric Dessert  
IVR82\_20107304338NUCA



Immeubles place du  
Rocher depuis le nord  
Phot. Eric Dessert  
IVR82\_20107303771NUCA





Les immeubles de la place du Rocher  
Phot. Eric Dessert  
IVR82\_20107303766NUCA



Immeuble Nogentil B, rue de  
Nogentil. Un balcon côté sud  
Phot. Eric Dessert  
IVR82\_20107303774NUCA

Immeuble Nogentil B,  
rue de Nogentil. Vue  
d'ensemble depuis le sud-est  
Phot. Eric Dessert  
IVR82\_20107303773NUCA



Résidence le Grand Charriot,  
quartier de Nogentil. Vue depuis  
la grenouillère au sud-ouest  
Phot. Eric Dessert  
IVR82\_20107304294NUCA



Résidence le Grand  
Charriot depuis l'ouest  
Phot. Eric Dessert  
IVR82\_20107304295NUCA



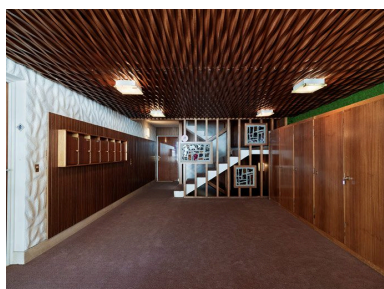
Résidence le Grand  
Charriot. Elévation est  
Phot. Eric Dessert  
IVR82\_20107304297NUCA



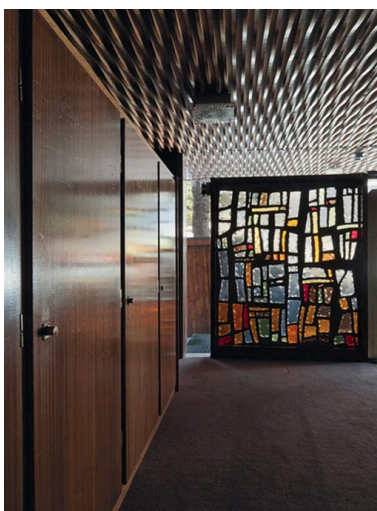
Résidence le Grand  
Charriot, angle sud-est  
Phot. Eric Dessert  
IVR82\_20107304992NUCA



Résidence le Grand  
Charriot, angle sud-est  
Phot. Eric Dessert  
IVR82\_20107304296NUCA



Résidence l'Alpine, quartier du Jardin  
alpin. Le vestibule depuis l'entrée  
Phot. Eric Dessert  
IVR82\_20107304976NUCA



Résidence l'Alpine, quartier  
du Jardin alpin. Le vestibule,  
les placards à ski et le vitrail  
Phot. Eric Dessert  
IVR82\_20107304978NUCA



Résidence l'Alpine, quartier  
du Jardin alpin. Le vitrail  
de l'entrée du vestibule  
Phot. Eric Dessert  
IVR82\_20107304979NUCA



Résidence l'Alpine, quartier du Jardin alpin. La cage d'escalier  
Phot. Eric Dessert  
IVR82\_20107304977NUCA



Résidence l'Alpine, quartier du Jardin alpin. Un luminaire du vestibule  
Phot. Eric Dessert  
IVR82\_20107304268NUCA



Détail des porte-skis de l'immeuble voisin du chalet Lang, immeuble transformé en 2011  
Phot. Eric Dessert  
IVR82\_20107304329NUCA



Le Soleil levant, rue de Plantret. Immeuble surélevé  
Phot. Eric Dessert  
IVR82\_20107303909NUCA

## Dossiers liés

### Dossier(s) de synthèse :

Présentation de l'aire d'étude Courchevel 1850 (IA73000023) Saint-Bon-Tarentaise

### Édifices repérés et/ou étudiés :

Centre de loisirs (chalet collectif de vacances) dit chalet Les Florineiges 1 et 2 (IA73000011) Saint-Bon-Tarentaise, Jardin alpin, rue du Jardin Alpin

Immeuble à logements dit chalet le Triolet (IA73000030) Saint-Bon-Tarentaise, les Chenus, rue des Chenus

Immeuble dit chalet Roques (IA73000029) Rhône-Alpes, Savoie, Saint-Bon-Tarentaise, le Plantret, rue de Plantret

Immeuble dit chalet Thivollet (IA73000021) Rhône-Alpes, Savoie, Saint-Bon-Tarentaise, le Plantret, rue de Plantret

Immeuble dit Résidence La Flèche (IA73000005) Rhône-Alpes, Savoie, Saint-Bon-Tarentaise, Jardin alpin, rue du Jardin Alpin

Immeuble dit résidence La Vanoise 1 (IA73000015) Rhône-Alpes, Savoie, Saint-Bon-Tarentaise, le Plantret, rue de Plantret

Immeuble dit résidence Le Pralong (IA73000008) Saint-Bon-Tarentaise, Nogentil, rue de Nogentil

Immeuble dit résidence Les Gadins (IA73000012) Saint-Bon-Tarentaise, Jardin alpin, rue du Jardin Alpin

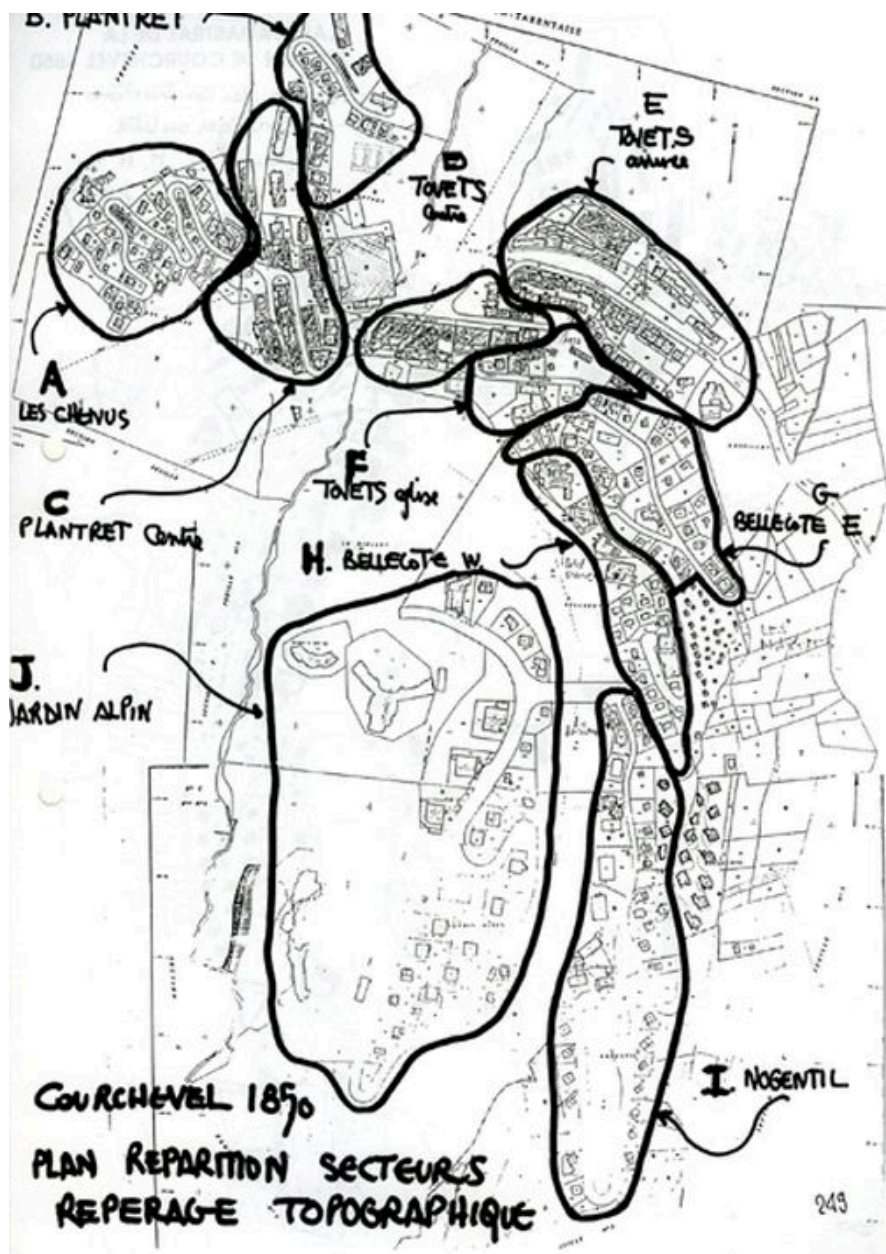
Immeuble dit résidence Plein Sud (IA73000020) Saint-Bon-Tarentaise, Nogentil, rue de Nogentil

Immeuble le Lac (IA73000039) Rhône-Alpes, Savoie, Saint-Bon-Tarentaise, le Praz

Maison, immeuble (chalet) dit immeuble Le Gros Caillou ou Les Pierres (IA73000013) Saint-Bon-Tarentaise, Jardin alpin, rue du Jardin Alpin

Auteur(s) du dossier : Jean-Paul Brusson, Jean-François Lyon-Caen, Maryannick Chalabi

Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ecole d'architecture de Grenoble



Plan de répartition des secteurs. Repérage topographique

IVR82\_20087302204NUD

Auteur de l'illustration : Jean-François Lyon-Caen

Technique de relevé : reprise de fond ;

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



L'Alpinette

IVR82\_20107305028NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert, Auteur de l'illustration : F. Urru

Date de prise de vue : 2009

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Immeubles, rue des Verdons

IVR82\_20107304984NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Les immeubles de la rue des Verdons

IVR82\_20107304332NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Toit terrasse d'un immeuble rue des Verdons

IVR82\_20107304336NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Toit terrasse d'un immeuble rue des Verdons

IVR82\_20107304338NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation





Les immeubles de la place du Rocher

IVR82\_20107303766NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Immeubles place du Rocher depuis le nord

IVR82\_20107303771NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Immeuble Nogentil B, rue de Nogentil. Vue d'ensemble depuis le sud-est

IVR82\_20107303773NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Immeuble Nogentil B, rue de Nogentil. Un balcon côté sud

IVR82\_20107303774NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Résidence le Grand Charriot, quartier de Nogentil. Vue depuis la grenouillère au sud-ouest

IVR82\_20107304294NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Résidence le Grand Charriot depuis l'ouest

IVR82\_20107304295NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Résidence le Grand Charriot. Elévation est

IVR82\_20107304297NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Résidence le Grand Charriot, angle sud-est

IVR82\_20107304992NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



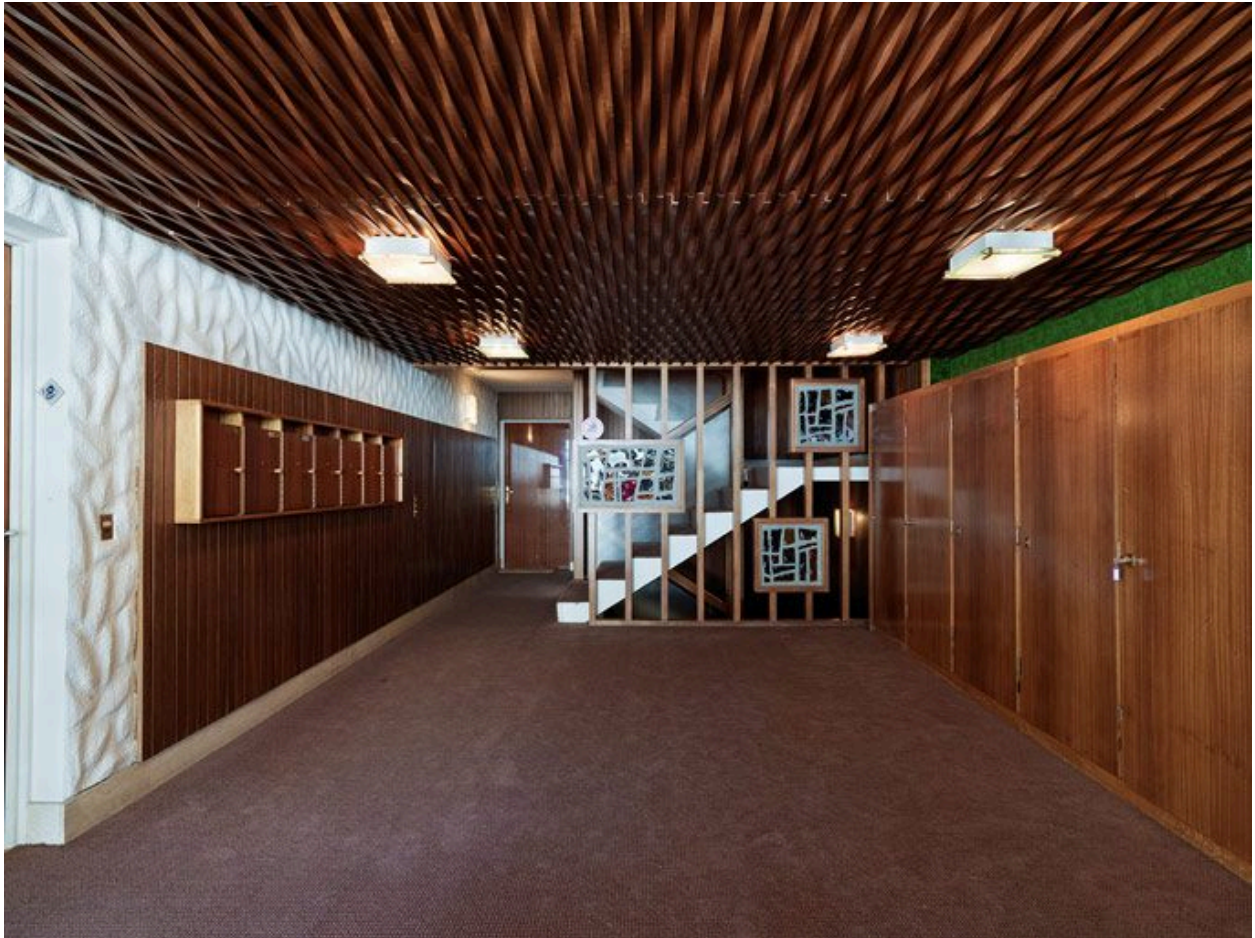


Résidence le Grand Charriot, angle sud-est

IVR82\_20107304296NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

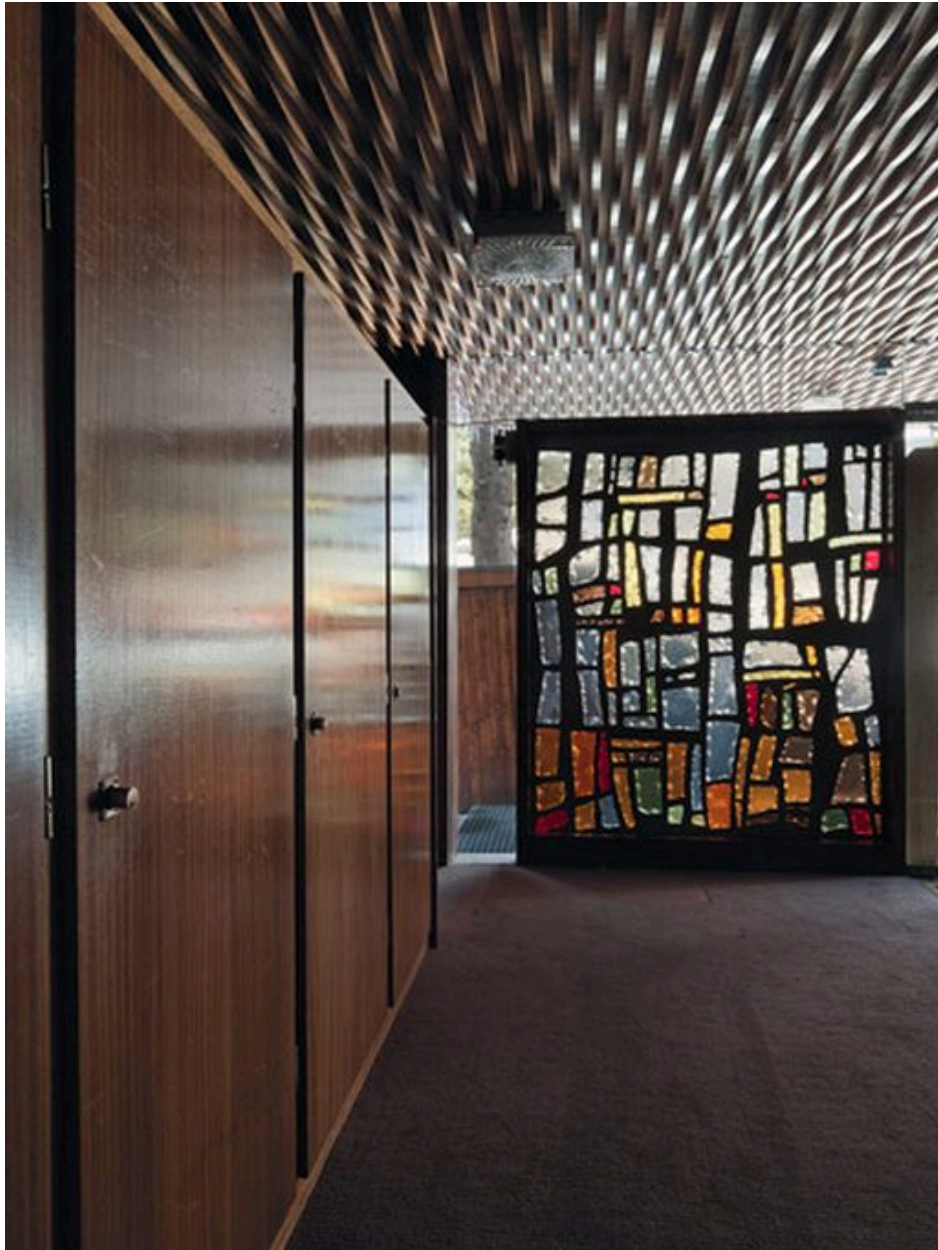


Résidence l'Alpine, quartier du Jardin alpin. Le vestibule depuis l'entrée

IVR82\_20107304976NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

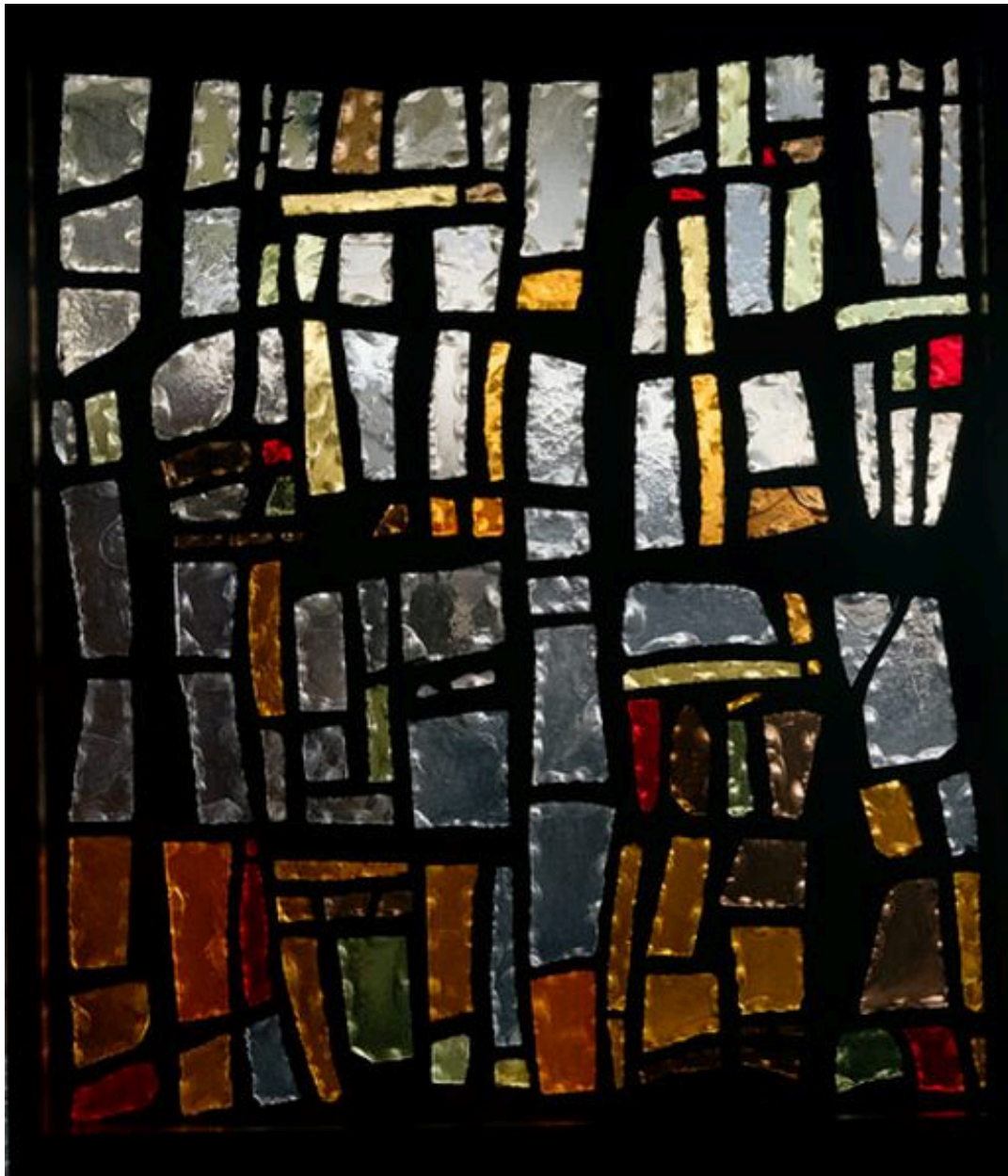


Résidence l'Alpine, quartier du Jardin alpin. Le vestibule, les placards à ski et le vitrail

IVR82\_20107304978NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Résidence l'Alpine, quartier du Jardin alpin. Le vitrail de l'entrée du vestibule

IVR82\_20107304979NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Résidence l'Alpine, quartier du Jardin alpin. La cage d'escalier

IVR82\_20107304977NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Résidence l'Alpine, quartier du Jardin alpin. Un luminaire du vestibule

IVR82\_20107304268NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Détail des porte-skis de l'immeuble voisin du chalet Lang, immeuble transformé en 2011

IVR82\_20107304329NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Le Soleil levant, rue de Plantret. Immeuble surélevé

IVR82\_20107303909NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation